

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Valérie CHAMAILLARD, Jean-François Kerdal, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénaél THOMAS.

Excusés : Laurence DREANO

Non Excusés : Nadine GUEREC.

Aucun pouvoir n'a été donné.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Monsieur Jean-François Kerdal a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2024.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **approuve à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu de la dernière séance.

2) Approbation des comptes gestion 2023 du budget principal de la commune et du budget du Lotissement « La Croix du Marais ».

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, et après en avoir délibéré, et à **l'unanimité des membres présents**, le conseil municipal **approuvent, à l'unanimité des membres présents** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 qui sont conformes aux résultats comptables à savoir

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Budget Commune	268 079,21 €	419 660,96 €
Lotissement	0,00 €	19 250,63 €

3) Vote des comptes administratifs 2023 du budget principal de la commune et du budget du Lotissement « La Croix du Marais.

Après lecture et délibération, **et à l'unanimité des membres présents**, l'assemblée délibérante **vote** les résultats de 2023 du budget communal et du budget du Lotissement comme suit, **et décide** de reporter aux budgets 2024 les résultats.

Budget de la commune :

	2023	Dépenses	Recettes	
Réalisations	Section de fonctionnement	394 783,83 €	691 011,46 €	
	Section d'investissement	208 280,50 €	257 028,42 €	
	Total	603 064,33 €	948 039,88 €	
Restes-à-Réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €,	
	Section d'investissement	195 748,65 €	0,00 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement		123 433,33 €	
	Section d'investissement		219 331,29 €	
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	394 783,83 €	691 011,46 €	419 660,96 €
	Section d'investissement	208 280,50 €	257 028,42 €	268 079,21 €

Budget du Lotissement « la Croix du Marais » :

	2023	Dépenses	Recettes	
Réalisations	Section de fonctionnement	22 120,50 €	20 791,28 €	
	Section d'investissement	0,00 €	20 685,28 €	
	Total	22 120,50 €	41 476,56 €	
Restes-à-Réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €,	
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	

Résultats repor- tés	Section de fonc- tionnement		20 579,85 €	
	Section d'inves- tissement		20 685,28 €	
Résultats de clô- ture	Section de fonc- tionnement	22 120, 50 €	20 791, 28 €	0,00 €
	Section d'inves- tissement	0,00 €	20 685,28 €	19 250, 63 €

4) Budget Lotissement La Croix du Marais : clôture du budget.

Les membres du conseil municipal, après délibération, **et à l'unanimité des membres présents, décident** de clôturer le budget annexe du Lotissement « La Croix du Marais » avec un résultat excédentaire en fonctionnement de 19 250,63 € et un résultat en investissement à 0,00 €, **et autorisent** la reprise de ce résultat excédentaire de fonctionnement au budget communal au compte de résultat de fonctionnement reporté, à savoir le 002.

5) Chapelle Sainte-Anne : vote de l'indemnité gardiennage 2024.

Le conseil municipal, après délibération, **décide à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2024.

6) Eglise : vote de l'indemnité gardiennage 2024.

Après délibération, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2024.

7) Fermage 2024.

Après délibération, les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **maintiennent** le loyer de fermage à 65,22 € l'hectare soit 105,00 € pour l'année 2024, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic,
- **maintiennent** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150,00 € pour l'année 2024, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par la SCI Union des Champs.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au mardi 2 avril 2024 à 19 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 25.

